

La passion de propriétaires et d'associations pour le patrimoine maritime et fluvial a conduit les pouvoirs publics à se mobiliser à leurs côtés.

En 2003 un conservateur délégué est nommé pour le patrimoine maritime en Poitou-Charentes à de la Direction régionale des affaires culturelles. Ses missions sont ; d'assister les propriétaires de bateaux protégés au titre des monuments historiques, d'assurer le contrôle scientifique et technique de leurs restaurations et d'inciter à la protection de nouveaux bateaux, de mettre en place, sous l'autorité de la DRAC, une politique spécifique de gestion de ce patrimoine hors normes.

Un récolement systématique est dès lors lancé pour faire face à la disparition rapide de toute une génération de bateaux de travail. À partir de 2007, prise en charge par la DRAC, une campagne de relevés des bateaux MH est engagée. Puis c'est une « visite sanitaire » de ces bateaux, effectuée par des charpentiers professionnels locaux, reconnus pour leurs compétences. Ce qui a une incidence directe sur les entreprises locales.

En Nouvelle-Aquitaine les bateaux sont maintenus en état de naviguer (conservation des mises en œuvres et des manœuvres) et les actions portent au maximum sur l'entretien des navires de façon à limiter les interventions lourdes et onéreuses de restaurations.

Cette expérimentation initiée en Poitou-Charentes est confortée en Nouvelle-Aquitaine par la nomination d'un chargé de mission pour le patrimoine maritime et fluvial dès 2016 ce qui est unique en France. Cette politique permet d'apprécier en amont le coût global des interventions, de mieux programmer les travaux nécessaires, et elle garantit le maintien des savoir-faire et des filières d'approvisionnement en matériaux.

3 axes principaux dans la protection des bateaux en Nouvelle-Aquitaine.

1) Bateaux de travail des métiers de la pêches. (pêches ; aux chaluts, aux cassiers, de l'ostréiculture et de la mytiliculture) attachés à la culture du littoral atlantique de la Région.

Les derniers spécimens constituant la chaîne des activités de pêche traditionnelles sur le littoral sont ainsi aujourd'hui identifiés et protégés.

2) Bateaux de commerces et de servitudes portuaires. (frégate météorologique, remorqueur, drague, pilote, SNSM, gabare)

3) Bateaux de plaisances, de courses au large et d'aventures. (Joshua, Damien, etc..)

La conservation des bateaux de plaisance classique, de la grande pêche et de la course au large, se fait en partenariat avec le Musée maritime de La Rochelle et se trouve exposée dans le bassin à flot, le reste de la flotte étant répartie dans les petits ports du littoral, depuis l'estuaire de la Sèvres Niortaise, la Gironde, le bassin d'Arcachon et jusqu'au Pays Basque.

À ce jour, 59 bateaux monuments historiques se trouvent en Nouvelle-Aquitaine, appartenant à des propriétaires privés, publics et associatifs.